



# L'histoire du thon obèse de l'Atlantique

Des contrôles renforcés doivent être mis en place de toute urgence pour freiner le déclin rapide de l'espèce

## Résumé

Tout ce que fait le thon obèse de l'Atlantique (*Thunnus obesus*), il le fait avec rapidité. Cette espèce atteint sa maturité sexuelle en seulement deux à trois ans, période au cours de laquelle il passe d'une taille si petite qu'il peut se faufiler à travers le chas d'une aiguille à un individu de plus de 180 kg. Ce prédateur étonnant peut nager plus vite, coincer et dévorer toute créature susceptible de rentrer dans sa gueule. Néanmoins, sa grande taille en fait une cible de choix pour les navires de pêche au thon qui sillonnent les océans du monde entier.

Chaque année, la pêche du thon obèse de l'Atlantique rapporte des millions de dollars aux pêcheurs, et près d'un milliard de dollars aux points de vente finaux.<sup>1</sup> Ainsi, ce poisson constitue l'une des activités les plus lucratives de l'Océan atlantique, répondant à la demande non seulement du marché considérable que constitue le thon en boîte, mais également à celui du sashimi haut-de-gamme. Or, des années de surpêche, un récent déclin des stocks et des pratiques de pêche hasardeuses menacent la viabilité et la rentabilité à long terme de cette pêche. La bonne nouvelle, tant pour le thon obèse que pour le secteur, est que les stocks peuvent se reconstituer relativement rapidement, notamment du fait de la croissance très rapide de l'espèce.

En 2016, une évaluation indépendante des performances de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), l'autorité intergouvernementale qui supervise la gestion du thon obèse, a appelé la CICTA à faire de la reconstitution du stock de cette espèce une « priorité de gestion immédiate et absolue ».<sup>2</sup> Cette évaluation pointait les faiblesses identifiées en matière de gestion du thon obèse et recommandait que le quota soit « encore réduit pour accroître la probabilité de reconstitution des stocks dans un délai plus court ».

Toutefois, la CICTA n'a pas suivi les recommandations du panel d'experts et n'a pas adopté les réductions de quotas qui auraient permis au stock de se reconstituer. Cette approche fait écho à la gestion controversée du thon rouge de l'Atlantique par la CICTA au cours des dernières décennies. Ainsi, la Commission n'a aligné les quotas de pêche du thon rouge aux recommandations des scientifiques qu'en 2009, après qu'une évaluation indépendante des performances ait qualifié la CICTA de « disgrâce internationale ».<sup>3</sup> La réputation de la CICTA s'en trouva ébranlée et les pêcheurs furent confrontés à une possible interdiction du commerce du thon rouge de l'Atlantique à l'échelle internationale.

En 2018, les gestionnaires des pêcheries doivent décider s'ils emprunteront une voie similaire avec le thon obèse ou s'ils respecteront leur engagement à suivre une gestion préventive basée sur les données scientifiques.

## Augmentation de la pêche, déclin des stocks

La pêche du thon obèse de l'Atlantique a commencé de manière modeste autour de Madère et des Açores, deux régions autonomes du Portugal. En 1950, seuls quelques canneurs portugais pêchaient cette espèce ; cette année-là, les prises enregistrées s'élevaient à 808 tonnes.<sup>4</sup> En 1994, ce chiffre a atteint 135 000 tonnes et des dizaines de pays capturaient le thon obèse au moyen de divers engins de pêche.<sup>5</sup>

Ciblant les thons obèses adultes, principalement pour le marché du sushi et du sashimi, des palangriers majoritairement du Japon, mais également de Taïwan, Province de Chine, et de Corée du Sud, sont à l'origine de l'essor de cette pêche. Cependant, au début des années 90, les senneurs pêchant le listao ont commencé à utiliser de manière intensive des dispositifs de concentration des poissons (DCP) avec repérage par satellite. Les DCP attirent, en plus des listaos adultes, de jeunes thons obèses, entraînant par là même une augmentation de la capture de thons obèses juvéniles. (Voir ci-dessous).

### Des conflits d'intérêts entre senneurs et palangriers mettent en péril la sauvegarde du thon obèse

Les senneurs, qui utilisent des filets immenses, dépendent de plus en plus des dispositifs de concentration de poissons pour capturer des quantités considérables de listaos. Or, les thons obèses juvéniles se rassemblent également autour de ces DCP, formant ainsi des bancs multi-espèces de poissons de taille similaire. Par conséquent, la pêche au listao avec des DCP entraîne une augmentation des prises de thon obèse de l'Atlantique, ainsi qu'une diminution de la taille moyenne des individus sur les marchés.

L'augmentation des captures de jeunes thons obèses par les senneurs contribue également à la surpêche de l'espèce. Par ailleurs, les palangriers pêchant le thon obèse sont confrontés à une diminution du nombre d'individus adultes. Si le thon obèse adulte capturé et vendu par les palangriers, destiné au marché du sushi et du sashimi, vaut près de 6 000 \$ la tonne au débarquement, le thon juvénile ramené et commercialisé par les senneurs, destiné lui au marché du thon en boîte, ne vaut environ que 2 000 \$ la tonne.<sup>6</sup>

À ce stade, une limite imposée aux senneurs sur la capture de jeunes thons obèses obligerait certainement ces pêcheurs à modifier leurs stratégies, ce qui entraînerait potentiellement une baisse du chiffre d'affaires issu du listao. Voilà pourquoi l'équilibre entre le maintien de la stratégie actuelle en matière de pêche au listao et la préservation du thon obèse est si difficile à trouver.

Après avoir atteint un pic en 1994, les débarquements de thon obèse de l'Atlantique ont diminué, indiquant ainsi que l'espèce, surexploitée avait atteint des niveaux qui n'étaient plus en mesure d'assurer le rendement durable maximum (RDM). Le RDM correspond à la quantité de poissons maximale pouvant en théorie être prélevée sur un stock sans avoir d'impact sur sa stabilité à long terme.

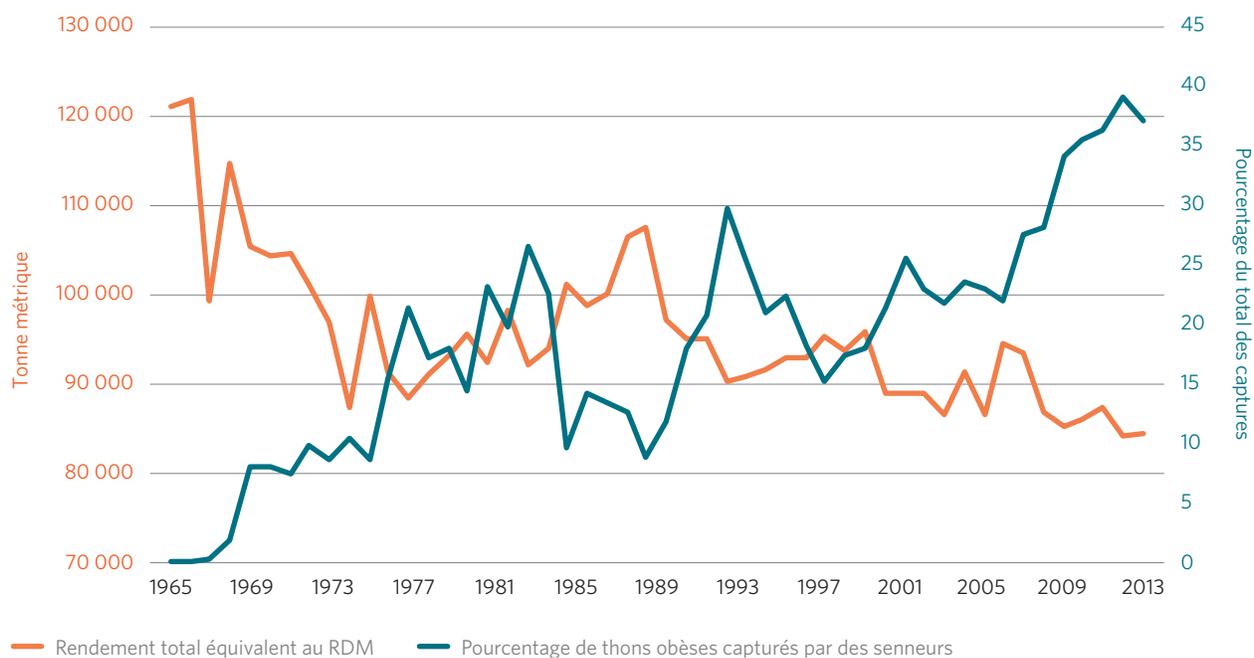
De fait, les scientifiques ont confirmé en 2015 que non seulement la population de thon obèse avait considérablement décliné, mais également que la pression exercée par la pêche restait trop élevée pour que les stocks puissent se reconstituer.<sup>7</sup> Par ailleurs, les captures de thons obèses juvéniles associées aux DCP menacent le processus de reproduction de l'espèce, ainsi que la croissance des individus. Ainsi, les prises potentiellement durables ont diminué, alors que le nombre de thons adultes nécessaire pour soutenir ces prises réduites s'est lui accru. (cf. Figure 1). Cette convergence de facteurs constitue une mauvaise nouvelle pour l'espèce et pour le rôle qu'elle joue dans l'écosystème, ainsi que pour les communautés et économies littorales qui en dépendent.

Les acteurs plus modestes, tels que les premiers pêcheurs de Madère et des Açores, continuent de pêcher le thon obèse à la canne, mais les volumes de leurs prises ont considérablement diminué. Aujourd'hui, plus de trente pays pêchent cette espèce, ce qui rend sa gestion et la répartition des quotas entre les différents États et types d'engin particulièrement difficiles.

Figure 1

## L'intensification de la pêche à la senne entraîne une baisse du rendement de la pêche au thon obèse de l'Atlantique, 1965-2014

Impact de la capture accessoire de juvéniles sur le rendement durable maximum



Remarque : le RDM, ou rendement durable maximum, correspond à la quantité de poissons maximale pouvant en théorie être prélevée sur un stock sans avoir d'impact sur sa stabilité à long terme.

Source : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, base de données statistique en ligne « Tâche I », accès le 5 mars 2018, <http://iccat.int/fr/t1.asp> ; Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, « Rapport de la période biennale 2016-17, I e partie (2017)—Vol.2 » (2018), [http://iccat.int/Documents/BienRep/REP\\_EN\\_16-17\\_II-2.pdf](http://iccat.int/Documents/BienRep/REP_EN_16-17_II-2.pdf)

© 2018 The Pew Charitable Trusts

## Gestion actuelle des populations de thon obèse de l'Atlantique

Les gouvernements et le secteur concernés par la pêche et le commerce du thon obèse de l'Atlantique (et du listao) reconnaissent le sérieux de la situation et la nécessité de prendre des mesures en conséquence. La question centrale est : qui est prêt à en payer le prix ? Les décisions de la CICTA étant arrêtées par consensus, seuls des accords pour réduire légèrement les quotas et tester des mesures moins lourdes pour les pêcheurs ont été trouvés jusqu'à présent. Or, ces initiatives sont très en deçà des préconisations scientifiques pour offrir au thon obèse de l'Atlantique une véritable chance de reconstituer sa population.

En 2015, l'évaluation des stocks montrait pour la première fois que l'espèce faisait l'objet d'une surpêche. La réponse de la CICTA consista alors à adopter un « plan de sauvegarde », incluant des quotas réduits principalement basés sur une recommandation de l'Union européenne. Or, ce plan n'offrait que 49 % de chances au thon obèse de reconstituer ses populations d'ici 2028, dans l'hypothèse où les nouveaux quotas seraient respectés... Face à des chiffres aussi inquiétants, le panel d'experts qui a mené l'évaluation indépendante des performances de 2016 critiqua la décision de la CICTA d'adopter un plan de sauvegarde ayant si peu de chances de se voir couronné de succès.

La limite fixée par la CICTA pour le volume total des captures est de 65 000 tonnes mais, si chaque pays considéré comme pêcheur secondaire parvient à atteindre le seuil limite autorisé individuellement, les prises s'élèveraient alors à 160 000 tonnes. Ce chiffre représenterait plus du double du quota défini, mais resterait dans la légalité.

Qui plus est, le plan en question ne limitait pas le volume total des captures. En effet, s'il définissait des seuils pour les acteurs majeurs (tels que le Japon ou l'UE), il maintenait des dérogations illimitées pour les pays considérés comme acteurs secondaires dans la pêche du thon obèse. (cf. Tableau 1). À titre d'exemple, la limite fixée par la CICTA pour le volume total des captures est de 65 000 tonnes mais, si chaque pays considéré comme acteur secondaire parvient à atteindre le seuil limite autorisé individuellement, les prises s'élèveraient alors à 160 000 tonnes. Étant donné la manière dont les mesures ont été structurées, ce chiffre représenterait plus du double du quota défini, mais resterait dans la légalité. La CICTA n'a également pris aucune mesure pour éviter que d'autres pays ne se lancent dans la pêche au thon obèse de l'Atlantique en tant qu'exploitants secondaires, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter encore le nombre de débarquements. Depuis quelques années, plusieurs pays, y compris un n'ayant aucune façade sur l'Atlantique, sont devenus de nouveaux exploitants secondaires, utilisant des senneurs pour pêcher le listao et, par la même occasion, le thon obèse.

Ces dispositions concernant les pêcheurs secondaires constituent aujourd'hui une véritable faille dans les mesures prises par la CICTA, en permettant au secteur ou aux gouvernements de changer le pavillon des navires pour prendre celui d'un nouvel exploitant, ou d'un petit exploitant déjà actif, selon le cas. Or, cette pratique permet aux pêcheurs de dépasser les quotas fixés, accroissant ainsi la pression exercée sur les stocks. Bien que la CICTA ait eu connaissance de ce modus operandi au moment de l'adoption de son plan de 2015, elle n'a jusqu'à aujourd'hui pas envisagé de limiter l'entrée des pêcheurs secondaires dans la pêche au thon obèse de l'Atlantique.

Les mesures prises par la CICTA incluent des restrictions positives concernant l'utilisation des DCP, comme par exemple l'expansion de la zone où la pêche avec des DCP est interdite pendant deux mois chaque année, ou la limite de 500 DCP actifs imposée à chaque navire. Mais, dans la mesure où ces décisions ne sont pas basées sur les avis scientifiques, elles ont de fait, peu de chances de permettre une reconstitution des stocks de l'espèce. À titre d'exemple, les premières analyses réalisées par des scientifiques de la CICTA ont révélé que l'actuelle interdiction annuelle de pêche avec des DCP n'avait aucun impact, car les flottes déplaçaient simplement leur



Fabien Forget

Thons obèses et albacores pris dans le filet d'un senneur

Tableau 1

## Principaux acteurs de la pêche du thon obèse de l'Atlantique, 2018

Le Japon et l'UE représentent plus de la moitié des quotas

Détenteur de quota	Pourcentage du quota global (2016-18)	Type d'engin principal
<b>Japon</b>	27,2 %	Palangrier
<b>Union européenne</b>	26,1 %	Senneur
<b>Taiwan, Province de Chine</b>	18 %	Palangrier
<b>Chine</b>	8,3 %	Palangrier
<b>Ghana</b>	6,6 %	Senneur
<b>Corée du Sud</b>	2,3 %	Palangrier
<b>Philippines</b>	0,4 %	Palangrier
<b>Exploitants secondaires</b>	11,1 %	Flotte mixte

Source : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, « Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux » (2016), <https://www.iccat.int/Documents/Recs/compendiopdf-f/2015-07-f.pdf>.

© 2018 The Pew Charitable Trusts

activité vers des zones adjacentes pendant cette période. Une proposition de 2017 émise par l’Afrique du Sud et soutenue par sept autres parties contractantes avait pour objectif de traiter le problème de la mortalité des thons obèses juvéniles due à la pêche avec des DCP. Suite à cela, les membres de la CICTA ont discuté d’éventuelles mesures, mais ne sont pas arrivés à un consensus.

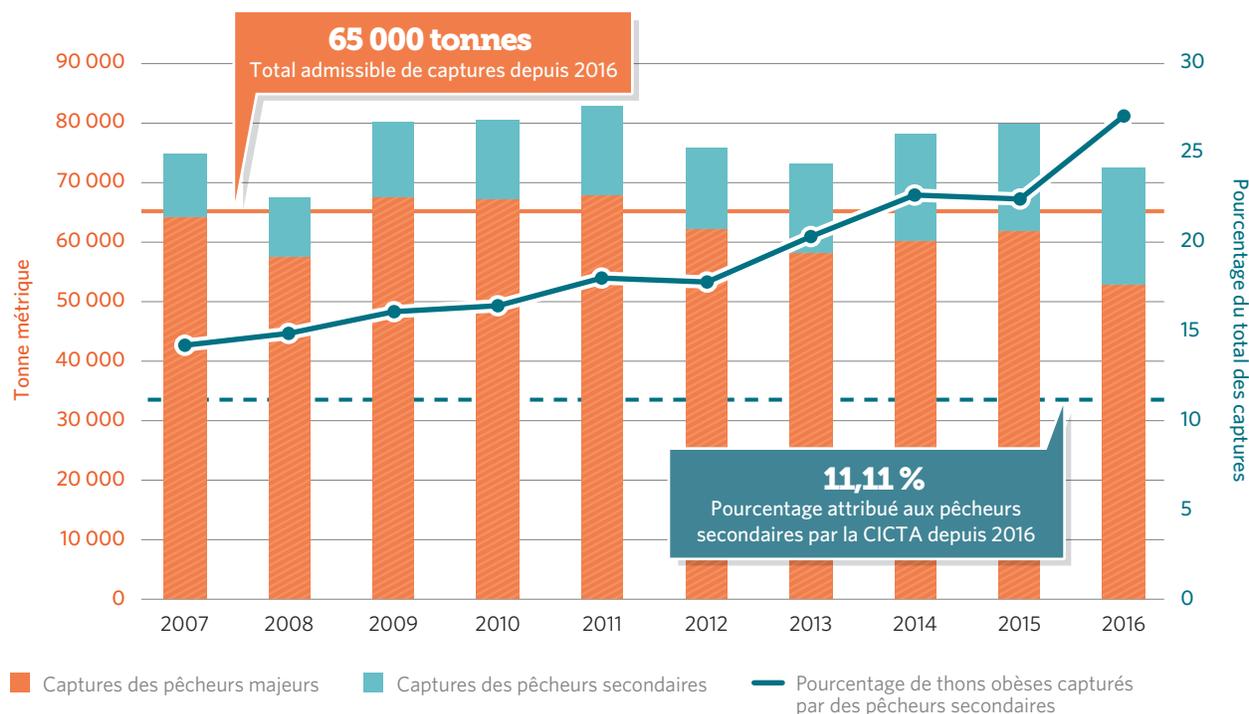
Sans surprise, le plan adopté en 2015 a échoué. Le volume cumulé des captures réalisées par les pêcheurs secondaires avoisine 30 % du total. (Cf. Figure 2.) Dans la mesure où ces exploitants étaient autorisés à enregistrer un maximum de 11% du total des prises, ce volume cumulé a donc dépassé les limites fixées, aggravant ainsi la surpêche. Au vu du total de captures de l’année 2016, qui était de 12 % supérieur au quota, les probabilités de mettre fin à la surpêche et de reconstituer les populations de thon obèse d’ici 2028 étaient réduites à environ 38 %.<sup>8</sup> Les prises totales réelles de 2016 et 2017 pourraient être plus élevées encore, diminuant d’autant les chances de sauvegarder l’espèce.

Le dépassement signalé en 2016 a donné lieu à une évaluation obligatoire du plan de sauvegarde lors de l’assemblée annuelle de la CICTA, en novembre 2017. D’un point de vue théorique, les différentes parties ont convenu que les quotas devaient être réduits, mais n’ont pu se mettre d’accord sur l’ampleur des réductions ou sur leur répartition entre les pays et les types d’engin. Par conséquent, le plan infructueux préalablement défini est resté en vigueur.

Figure 2

## Les pêcheurs secondaires responsables de l’augmentation des captures du thon obèse de l’Atlantique, 2007-2016

Sans un renforcement des contrôles, les quotas continueront d’être dépassés



Source : Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique, base de données statistique en ligne « Tâche I », accès le 5 mars 2018, <http://iccat.int/fr/t1.asp>

© 2018 The Pew Charitable Trusts

## Des mesures renforcées sont nécessaires

Dans le cadre d'une nouvelle évaluation des stocks, qui aura lieu cet été, la CICTA doit adopter en novembre un plan de sauvegarde pour le thon obèse de l'Atlantique. Reste à savoir si la Commission et les principaux gouvernements que sont l'UE, le Japon et la Chine sont prêts à accepter les réductions nécessaires fondées sur la science pour que les populations de thon obèse puissent se reconstituer de manière viable. Suite aux difficiles négociations concernant les quotas de thon rouge de l'Atlantique, conclues l'année dernière, il y a une opportunité de prendre des mesures effectives et immédiates pour le thon obèse, sans qu'un retard puisse être justifié. Comme ce fut le cas avec le thon rouge lors de la précédente décennie, la Commission et les acteurs de la pêche seront confrontés à une forte pression de l'opinion publique et devront prendre les décisions qui s'imposent. Toutes les parties et flottes en subiront nécessairement les conséquences, certaines plus que d'autres.

Une chose est certaine : pour réussir, le nouveau plan devra prévoir un quota offrant une probabilité plus grande d'assurer la sauvegarde de l'espèce, et ce dans un délai relativement court. Ce nouveau plan devra inclure les éléments suivants :

- un système garantissant que le volume total des captures, des pêcheurs majeurs et secondaires, ne dépasse pas le quota global. Pour y parvenir, un schéma d'attribution des quotas entre les pays concernés peut être défini ou une méthode permettant d'assurer une distribution équitable des droits de pêche peut être adoptée ;
- des mesures garantissant au moins 70 % de chances d'en finir avec la surpêche et de reconstituer le stock d'ici 2028 ;
- des mesures destinées à diminuer le volume des captures de thons obèses juvéniles de l'Atlantique par le biais d'une révision de la gestion des DCP, notamment en réduisant le nombre de DCP pouvant être déployés et en limitant l'effort de la pêche à la senne associée aux DCP ;
- un engagement en faveur de la mise en œuvre d'une procédure de gestion des populations du thon obèse de l'Atlantique, qui inclurait un accord préalable sur les mesures à prendre en cas d'évolution de l'état des stocks.

Outre les mesures à prendre d'urgence pour permettre la reconstitution des populations de thon obèse de l'Atlantique, la CICTA doit poursuivre sa transition qui consiste à abandonner les méthodes classiques de fixation des quotas au profit d'un processus reposant sur des procédures de gestion ou des stratégies de pêche convenues à l'avance. En effet, lorsque des décideurs politiques mettent en œuvre de telles procédures, ils définissent une vision à long terme de la pêche.

Comme cela a été observé avec d'autres espèces, une gestion proactive est moins coûteuse, moins soumise aux aléas politiques et plus efficace qu'une gestion réactive.<sup>9</sup> La CICTA considère le thon obèse de l'Atlantique (à l'instar des autres espèces de thons tropicaux) comme prioritaire pour le développement de procédures de gestion. Les décideurs politiques doivent maintenir leur engagement à appliquer cette nouvelle approche d'ici 2020, mais ne pas se servir du processus comme excuse pour reporter les mesures urgentes à prendre cette année.

## Conclusion

Pour la CICTA, cette année représente un tournant pour la gestion du thon obèse de l'Atlantique. De par son expérience avec le thon rouge, l'organisme sait désormais que des réductions des captures et des capacités, basées sur les recommandations de scientifiques, ont certes un impact économique à court terme, mais peuvent entraîner une reconstitution des stocks plus rapide, et donc un meilleur rendement. Cependant, les décideurs politiques doivent faire leur part de travail, tandis que le secteur doit accepter de faire certains sacrifices pour donner à l'espèce une chance de se rétablir. Le succès d'une telle initiative aurait pour résultat non seulement l'augmentation du nombre de thons obèses dans les océans, mais également un volume pêché plus important. Cela illustrerait également la volonté de la CICTA de se positionner comme leader de la gestion des activités de pêche à l'échelle mondiale, y compris pour prendre des décisions qui peuvent être difficiles.

## Notes

- 1 Grantly Galland, Anthony Rogers et Amanda Nickson, « Netting Billions: A Global Valuation of Tuna », The Pew Charitable Trusts (2016), <http://www.pewtrusts.org/tunavalue>.
- 2 Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, « Rapport de la 2ème évaluation indépendante des performances de l'ICCAT » (2016), [http://iccat.int/Documents/Other/0-2nd\\_PERFORMANCE\\_REVIEW\\_TRI.pdf](http://iccat.int/Documents/Other/0-2nd_PERFORMANCE_REVIEW_TRI.pdf).
- 3 Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, « Rapport de l'évaluation indépendante des performances de l'ICCAT » (2009), [http://iccat.int/Documents/Other/PERFORM\\_%20REV\\_TRI\\_LINGUAL.pdf](http://iccat.int/Documents/Other/PERFORM_%20REV_TRI_LINGUAL.pdf).
- 4 Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, base de données statistique en ligne « Tâche I », accès le 5 mars 2018, <http://iccat.int/fr/t1.asp>.
- 5 Ibid.
- 6 Graeme Macfadyen, Estimate of the Global Sales Values From Tuna Fisheries—Phase 3 Report, Poseidon Aquatic Resource Management Ltd. pour The Pew Charitable Trusts (2016), <http://www.pewtrusts.org/~media/assets/2016/05/estimate-of-global-sales-values-from-tuna-fisheries--phase-3.pdf>.
- 7 Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, « Rapport de la période biennale 2014-15, II ème partie (2015)—Vol.2 » (2015), [http://iccat.int/Documents/BienRep/REP\\_EN\\_14-15\\_II-2.pdf](http://iccat.int/Documents/BienRep/REP_EN_14-15_II-2.pdf).
- 8 Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, « Rapport de la période biennale 2016-17, II ème partie (2017)—Vol.2 - SCRC » (2018), [http://iccat.int/Documents/BienRep/REP\\_EN\\_16-17\\_II-2.pdf](http://iccat.int/Documents/BienRep/REP_EN_16-17_II-2.pdf).
- 9 The Pew Charitable Trusts, « Case Studies of Harvest Strategies in Global Fisheries » (2016), <http://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/issue-briefs/2016/09/case-studies-of-harvest-strategies-in-global-fisheries>.

---

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur :**  
[pewtrusts.org/thon](http://pewtrusts.org/thon)

---

**Contact :** Leah Weiser, responsable de la communication

**E-mail :** [lweiser@pewtrusts.org](mailto:lweiser@pewtrusts.org)

**Site Web du projet :** [pewtrusts.org/tuna](http://pewtrusts.org/tuna)

---

**The Pew Charitable Trusts** s'appuie sur le pouvoir de la connaissance pour tenter de résoudre les problèmes les plus complexes de notre époque. Pew applique une approche analytique rigoureuse pour améliorer les politiques publiques, informer le public et stimuler la vie citoyenne.